

Déclaration
Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien des Nations Unies
29 novembre 2011
Fédération générale des femmes arabes, LIFPL et YWCA Mondiale

Genève le 29 novembre 2011 : Nous, La Fédération Générale des Femmes Arabes, la Ligue Internationale des Femmes pour la Paix et la Liberté et la YWCA Mondiale, en tant qu'organisations ayant une longue histoire de travail sur les questions de paix juste, avons été témoins du conflit Israélo-palestinien depuis 1948 et sommes restées en solidarité avec les femmes et les filles de cette région. Nous poursuivons notre recherche pour une paix juste, permanente et durable pour tous les peuples du monde et particulièrement dans cette région en ce jour spécial de la journée Internationale de Solidarité avec le Peuple Palestinien. Depuis l'adoption en 1977 du 29 novembre en tant que journée annuelle de solidarité, nous avons exprimé de manière constante notre quête pour la paix, la justice et la protection de la dignité humaine. Nous affirmons les principes et les engagements sur le rôle des femmes dans la prévention de conflit, le maintien de la paix et la construction de la paix tel que consacre par la résolution 1325 du Conseil de Sécurité des Nations Unies.

Récemment, nous avons été témoins d'une forte demande pour la reconnaissance d'un Etat palestinien, avec le vote de la Conférence Générale de l'UNESCO admettant la Palestine en tant qu'Etat Membre de l'organisation et le discours du Président de l'Autorité Palestinienne Mahmoud Abbas à l'Assemblée Générale des Nations Unies en Septembre 2011. Une réelle solidarité internationale avec les femmes, hommes et enfants repose dans la création et la reconnaissance internationale d'un Etat Palestinien attendu depuis longtemps. Après plus de 60 ans d'occupation, l'impact du conflit est manifeste dans la vie quotidienne.

Depuis des décennies, de nombreuses missions internationales de l'ONU et des missions d'enquête humanitaires ont visité les Territoires Palestiniens Occupés et produit d'innombrables rapports sur l'impact de la situation actuelle sur les civils et spécialement sur les femmes et les enfants. Ces rapports ont mis en lumière l'étendue des violations des droits de l'homme de base, la confiscation continue et illégale des terres et propriétés palestiniennes, la démolition des maisons et des propriétés privées, la construction et l'expansion des colonies, la construction continue du Mur de Séparation et les restrictions de liberté de mouvement de tous les citoyens perpétrés par les gouvernements successifs israéliens. L'imposition de lois civiles restrictives sur les citoyens Palestiniens de Jérusalem Est a conduit à des milliers de personnes perdant leurs droits de résidence dans leur propre pays, créant des barrières pour les femmes et les hommes cherchant à fournir à leurs familles un accès aux services sociaux et de santé..

Nous restons préoccupées par la situation à Gaza qui continue d'être en état de siège, avec la population souffrant d'un état chronique d'insécurité alimentaire, de conditions de santé allant en se détériorant et de difficultés à avoir accès aux médicaments.

De plus, des milliers de palestiniens, femmes incluses, sont encore prisonniers des prisons israéliennes, soumis à de graves violations de leurs droits de l'homme. Aujourd'hui, environ 5.5

million de Palestiniens, la moitié de la population palestinienne, continuent de vivre en exil et n'ont pas le droit de retourner dans leur patrie, la majorité d'entre eux étant forcés de vivre dans des camps de réfugiés privés des nécessités basiques d'une vie digne, alors qu'un nombre important de Palestiniens continuent de vivre en tant que citoyens n'ayant pas voix au chapitre en Israël.

Nous avons été témoins d'un manque de processus de paix clair, robuste, inclusif et systématique, avec une participation réelle des citoyens et spécialement des femmes, dans l'esprit de la Résolution du Conseil de Sécurité des Nations Unies 1325. Garder l'espoir vivant requiert une constance de la communauté internationale, des Nations Unies et d'autres acteurs dans le suivi des accords précédents. Un tel échec du prétendu processus de paix est inévitable du moment que les droits de base d'auto-détermination et l'établissement d'un Etat Palestinien Indépendant ne sont pas respectés et soutenus en accord avec les différentes résolutions des Nations Unies. **Le droit à l'auto-détermination du peuple palestinien, comme celui de tous les peuples, est un droit inaliénable qui ne saurait être soumis à aucune négociation, de même que le droit des réfugiés à retourner dans leur pays et leur propriété.** L'établissement d'un Etat Palestinien souverain et viable est une dette que la Communauté Internationale doit au Peuple Palestinien, un droit qui a attendu son application depuis environ sept décennies. Les Nations Unies, représentant la volonté des peuples du monde, a produit des quantités importantes de résolutions, affirmant et réaffirmant, assurant et réassurant et confirmant et reconfirmant les droits inaliénables des Palestiniens. Le peuple de cette terre reste cependant en attente. Le pouvoir du droit de veto a invariablement été utilisé par les Etats-Unis comme moyen pour empêcher la mise en application de toute résolution des Nations Unies condamnant les violations Israéliennes du droit international et a empêché d'atteindre une solution pacifique et juste.

La situation a des effets nuisibles sur la dignité, la sécurité humaine et le potentiel économique de tous les peuples de la région du Moyen-Orient, spécialement sur les femmes et les enfants. En tant que femmes et hommes luttant pour l'achèvement de la paix dans notre monde troublé, nous croyons fermement que la paix ne peut être atteinte sans la justice et la restauration des droits. Ceci demande d'adresser les racines de chaque problème. Les blessures profondes ne seront jamais guéries par des pansements, de même que l'injustice ne sera jamais rectifiée par l'aide financière et des platitudes creuses. Nous ne devons pas laisser une nouvelle génération grandir et éduquer ses enfants sous l'Occupation.

Nous demandons donc aux Nations Unies de :

1. Consolider les efforts internationaux pour mettre fin à l'occupation et protéger le droit à l'auto-détermination et assurer la mise en application des résolutions des Nations Unies ayant trait à la Palestine et aux Territoires Palestiniens Occupés (TPO) ainsi que la RCSNU 1325
2. Intervenir pour lever le siège de Gaza et assurer l'accès aux services, le flux de biens et de médicaments et donc d'assurer les droits des femmes, hommes et enfants

3. Protéger et promouvoir les droits de l'homme de toutes les femmes, de tous les hommes et enfants dans tous les TPO et leur accès aux ressources et services
4. Rendre responsables les auteurs et les violateurs de ces droits et assurer que l'Etat de Droit est respecté.

Nous appelons la communauté internationale, la société civile et les organisations non gouvernementales à :

1. Prendre toutes les mesures non violentes nécessaires pour conduire Israël à se rétracter de toute expansion ultérieure
2. Soutenir la campagne de Boycott, Désinvestissement et Sanctions contre les biens et les services provenant des colonies Israéliennes dans la terre Palestinienne
3. Continuer leurs campagnes de solidarité au sein de leurs sociétés et avec leur gouvernements pour rechercher une paix durable;
4. Encourager d'autres institutions régionales non-militaires comme CARICOM et l'Union Africaine, à s'engager de manière plus visible sur la question d'une paix juste en Palestine.

Nous encourageons le Peuple Palestinien et ses Institutions à renforcer leur cohésion interne pour avoir une voix plus forte, ainsi que d'encourager une participation et une agence significative des femmes, en incluant d'autres voix, dans une recherche de démocratie, paix et justice.

Pour conclure, nous restons en solidarité avec le peuple de Palestine, spécialement ses femmes et ses enfants, et nous continuerons notre effort pour contribuer à un monde de paix et de justice pour tous.